Image not found or type unknown

Colis perdu, le transporteur refuse de rembourser

Par **heibai pizi**, le **17/10/2016** à **19:34**

Bonjour,

Un ami en Chine m'a demandé de lui acheter deux sacs de lux et lui les envoyer en Chine. J'ai fait l'achat et choisie une société de transporteur à Paris pour l'envoi puisqu'elle s'occupe des démarches douanières. Pourtant le colis est perdu et la société refuse de me rembourser sous prétexte que je n'ai pas pris d'assurance. Avec le numéro du colis, l'état de suivi colissmo s'arrête depuis le 22/09 à "Votre colis est prêt à être expédié, il va être remis à La Poste."
J'ai la certitude que c'est les personnels de la société qui ont retenus les sacs. Mais qu'est ce que je peux faire? Est-ce qu'en tant que transporteur, ils ont l'obligation de me rembourser les valeures marqués sur le colis? A qui je peux me recourir ? Le juge de proximité? le DGCCRF?

Merci de vos aides.
cordialement,
Heibaipizi

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés